

Estienne Médicis († 1565) et « la Langue Occitane »

SOMMAIRE

Résumé.....	1
0 – Avant-propos	1
1 – L'article d'Y. Gourgaud de 1996.....	2
2 – Estienne Médicis et son œuvre	2
3 – « La Langue d'Oc » chez Médicis	3
3-1 – Les deux occurrences	3
3-2 – Un sens exclusivement territorial.....	3
4 – L'écrit en langue d'oc dans l'œuvre propre de Médicis.....	4
5 – Le cas particulier du Mystère sur Notre-Dame du Puy	5
6 – Le regard de Médicis sur les langues	6
7 – Le regard de son éditeur Chassaing sur les langues.....	7
8 – La graphie des textes d'oc chez Médicis.....	8
9 – Conclusion.....	8
Annexe I – H. de Boulainvillers – <i>Etat de la France...</i> (Languedoc, 1200 à 1607).....	9
Annexe II – A. Brun – Introduction du français dans le Velay	10
Annexe III – H. Estienne – <i>De la precellence du langage français</i> (extrait)	13

Résumé

À l'instar des nobles de fraîche date qui se cherchent des ancêtres prestigieux dans un lointain passé, les occitanistes fouillent les écrits anciens pour y trouver des attestations qui légitimeraient le nom d'« occitan » qu'ils donnent à l'ensemble des idiomes romans dit « d'oc ». C'est ainsi qu'on a trouvé l'expression « la Langue Occitane » chez un auteur de la « première moitié du XVI^{ème} ». Mais le morceau de phrase cité montre qu'elle ne désigne que la province de Languedoc, pas du tout sa langue. Néanmoins, il s'avère que cet auteur, dont le manuscrit n'a été publié qu'en 1869-1874, apporte un témoignage du plus grand intérêt sur l'état social de l'idiome d'oc au Puy au début du XVI^e s. ; et les deux érudits du XIX^e s. qui s'y sont intéressés donnent aussi un aperçu de l'opinion du temps, en dehors du Félibrige.

0 – Avant-propos

Recherchant moi-même les noms donnés aux idiomes d'oc avant le Félibrige, j'ai été amené à consulter plus d'une fois la collection d'attestations réalisée par Mme Josiane Ubaud, *Usage des mots oc, occitan, Occitanie à travers les âges*, article sur son site personnel :

http://www.josiane-ubaud.com/usage_des_mots.htm

Son objet est répondre aux assertions d'anti-occitanistes selon lesquels « occitan » et « Occitanie » seraient des mots inventés à la fin du XIX^e s. par les promoteurs de ce qui est devenu le mouvement occitaniste.

Mais c'est là un dialogue de sourds : les anti-occitanistes parlent de mots français ou « occitans » dans leur emploi moderne par les occitanistes, et désignant, l'un, l'ensemble des idiomes d'oc, l'autre, le tiers du territoire français où on les parlait naguère ; et Mme Ubaud répond par des quantités considérables de mots latins, qui pour ceux qui en usaient, se référaient à peu près toujours à la seule partie du royaume que l'administration royale avait nommée d'abord *lingua de hoc* en latin (1295), puis finalement *Languedoc*, province d'Ancien régime jusqu'à la division du territoire national en départements, en 1792.

Il n'empêche que l'abondant catalogue de Mme Ubaud m'a permis de compléter ici ou là mes propres découvertes, dans la mesure où j'ai pu trouver le contexte d'emploi des mots signalés, et le sens que leur donnaient ceux qui en usaient.

C'est ainsi que j'ai été conduit à travailler sur l'alinéa suivant de son recueil de mai 2012 : « – dans la première moitié du XVI^{ème}, sous la plume de Estienne Medicis, bourgeois du Puy en Velay, évoquant sa ville et autres dignitaires du pays : « ...*insignes cités & villes de la marche & pays de la Langue Occitane...* »³³

«³⁵ Cité par Yves Gourgaud, Revue *Occitans !* n° 74. [...] »

J'ai donc retrouvé dans mes archives l'article d'*Occitans !*, revue de l'*Institut d'études occitanes*, n° 74, Julhet-Agost de 1996, pp. 6-7 : « De l'usança del mot “occitan” » ; là, mon ami Yves Gourgaud présentait sa découverte du passage de Médicis. À l'époque, en effet, il était professeur d'« occitan », immergé dans le système et ses idées reçues, sans avoir le temps d'en rechercher la validité ; d'où les faiblesses de son article, que nous verrons bientôt. Mais il a fini par découvrir les erreurs de base de l'occitanisme : pris dans le rêve insensé d'établir à notre époque une *langue occitane* qui, fonctionnant comme le français, le concurrencerait sur le territoire de cette « Occitanie », les occitanistes n'ont réussi qu'à drainer les fonds publics vers leurs activités et à décourager les locuteurs naturels des idiomes d'oc qui auraient voulu les maintenir en vie. Concrètement, je vais tâcher de répondre à la seule vraie question : que valait cette “découverte” ?

1 – L'article d'Y. Gourgaud de 1996

Pour ne pas lasser le lecteur par deux pages d'article en languedocien en graphie archaïque, j'en résume l'essentiel. Il s'articule en deux paragraphes :

– le premier, « de l'origine du mot “occitan” », expose la “découverte” de l'attestation du XVI^e s. ; je n'en dis pas plus ici, l'essentiel de la présente étude portant sur cela ;

– le § 2, « Le Félibrige et le mot OCCITAN » est plus spécifiquement félibréen ; il montre, documents à l'appui, que du vivant même de Mistral, « occitan » et « Occitanie » furent utilisés par le Félibrige, et notamment, dans leur forme provençale, dans les statuts de 1911.

Un post-scriptum ajoute à l'intention des « félibres acharnés contre la graphie dite “occitane” qu'elle était acceptée du temps de Mistral, puisque le “*cartabèu*” du Félibrige de 1913 mentionne des œuvres dans cette graphie qui avaient été primées aux Jeux Floraux.

Tout cela est exact, et n'appelle de ma part qu'une remarque importante :

Il en est des mots comme de bien des choses : avant les années 1970, on utilise naturellement l'amiante dans la construction ; mais alors se vulgarisent dans les médias les inquiétudes des scientifiques sur les risques qu'elle présenterait ; finalement, en 1997 son emploi est interdit en France. Sans doute « occitan » et « Occitanie » étaient-ils anodins dans les débuts ; mais l'évolution du mouvement lui-même en a fait les symboles d'une idéologie hégémoniste et dictatoriale dont les militants les plus virulents pratiquent un terrorisme intellectuel déjà dénoncé par des personnages tout à fait respectables ; c'est ainsi qu'ils veulent imposer à tous les habitants du Midi le nom d'« Occitans » qu'ils ne fut jamais le leur, la croix de Toulouse, une graphie archaïque et opaque au commun des locuteurs, et tous les autres dogmes occitanistes. On s'est donc aperçu peu à peu du danger que couvraient ces mots d'« occitan » et « Occitanie », et ceux qui allient lucidité et courage se sont fait un devoir de les rejeter.

2 – Estienne Médicis et son œuvre

Y. Gourgaud présente ainsi cet auteur : « C'est Étienne Mètge qui se faisait appeler Médicis, bourgeois du Puy-en-Velay, né vers 1475 et mort en 1565 : ses *Chroniques* en latin, français et occitan [sic] furent éditées au Puy en 1869, [...] »

Il convient d'ajouter que cet ouvrage a pour titre « *Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy* publiées au nom de la Société académique du Puy par Augustin Chassaing, t. I, Le Puy : Marchessou » et porte bien la date de M DCCC LVIX (1869) ; mais en réalité, ce **tome I** connut deux éditions :

– un première en 1869, paginée de 1 à 564, dont une table des matières de 6 p. ; elle fut récompensée dans l'Académie de Clermont par le Prix d'histoire institué par décret du 30

mars 1869, à l'initiative du ministre et historien Paul Duruy, puis saluée par un compte rendu flatteur d'Alexandre Tuetey dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1870, pp. 362-365 ;

– une seconde en 1874, mais gardant « M DCCC LXIX » sur sa page de titre, enrichie en tête par 56 pages nouvelles, soit une *Notice* d'A. Chassaing sur l'auteur et ses manuscrits, datée d'août 1874 (pp. I-XLVII), et un extrait du *Rapport* de M. Desdevises du Dezert, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont, au titre de la Commission qui avait attribué le Prix d'histoire en octobre 1869 (pp. XLIX-LVI) ; soit un total de 620 p.

Un **tome II** a suivi, daté effectivement de 1874 ; il continue le premier sur 366 p., et s'achève par la transcription de deux œuvres poétiques :

– pp. 367-368, un poème de 58 vers *La louenge de France*, tiré des pp. 4 à 6 d'un livre du géographe Jacques Signot, *La Division du monde*, Lyon : Rigaud & Saugrain, 1555 ;

– et à partir de la p. 369, sur 231 p., un *Mystère* inédit de Claude Doleson sur la fondation miraculeuse de l'oratoire de Notre Dame du Puy. Aimé Giron n'en avait publié qu'un cours extrait dans une anthologie, *Le Velay - Fleurs des montagnes*, Le Puy : Marchessou, 1868, pp. 119-123.

De la p. 600 à la p. 614, l'éditeur y a ajouté une carte du Puy en 1544 et en Appendice le *Compois* de cette année-là, relevé cadastral sommaire dressé par une commission administrative dont É. Médicis avait rédigé le procès-verbal, en français, évidemment.

On trouve enfin, pp. 615-619 une table du tome II et pp. 621-661, une Table générale des noms et des matières couvrant les deux tomes.

3 – « La Langue d'Oc » chez Médicis

3-1 – Les deux occurrences

Médicis use par deux fois, dans le seul tome I, de l'expression « la Langue d'Oc », ainsi notée avec deux majuscules :

p. 34 : devant l'affluence des pèlerins qui viennent prier au sanctuaire de Notre Dame, de nombreux habitants entreprennent de donner des noms aux maisons et aux rues et de les graver sur les murs « & tant soigneusement y travaillarent qu'ils en ont fait une des recommandées cités de toute la Langue Occitane. »

p. 203 (citation par Y. Gourgaud, corrigée quant à la majuscule de « Occitane ») : « ...pour lors considerans plusieurs nobles, magnifiques & insignes cités & villes de la marche & pays de la Langue Occitane (que, en partie, estoit alors a Rege Majoricharum, c'est à dire au Roy de Mailhorque & depuis, icelluy pays acquis par les feus Roys de France, à beaux deniers comptans, dudict Roy de Maillorque)... »

On remarque au passage que « nobles » est un adjectif qui qualifie les « cités et villes », alors que Mme Ubaud y a vu un substantif : « ...évoquant sa ville et autres dignitaires... ».

3-2 – Un sens exclusivement territorial

À l'évidence, « Langue Occitane » n'a dans les deux cas que sa signification territoriale, de loin la plus courante dans les écrits médiévaux, ce que confirment les majuscules et les mots « marche et pays » dans le second passage, mots que Mme Ubaud a eu l'honnêteté de conserver dans sa citation. Sur le fond, de même que le latin *occitana* qualifiant *lingua* traduisait tout simplement le français « d'oc », de même ici sa francisation en *occitane* par l'auteur n'a pas d'autre sens, et c'est du (ou de la) *Languedoc* qu'il s'agit.

À la différence de l'Auvergne, le Velay appartenait en effet à cette grande division administrative du Royaume, comme le note incidemment A. Chassaing, t. I, p. XXVIII : « ...la province de Languedoc dont dépendait le Velay... ». Et il est exact qu'une partie de cette province avait appartenu au Roi de Majorque, avant son achat par Philippe VI de Valois en 1349. On trouvera en Annexe I une intéressante fresque historique qui le rappelle ; elle paraît sérieuse et on a intérêt à la retenir pour éviter les contre-sens.

Mais il est exact aussi que, jusqu'à nouvelle découverte, peu probable à la vérité, Médicis

est le premier à utiliser en français l'adjectif « occitan » ; or dans sa *Notice* sur l'auteur, p. xxxv, A. Chassaing, qui était chartiste, a noté expressément : « Par le style, il se montre le disciple des anciens grecs et latins et appartient bien à son époque. Son vocabulaire est un perpétuel néologisme. Aux formes surannées du vieux langage, il préfère des mots nouveaux qu'il crée sur le type et d'après le génie latins ; [...] »

Il est donc tout à fait vraisemblable que le latiniste qu'était Médicis a créé « Langue Occitane » à partir du latin « lingua occitana », en un calque brutal qui méconnaissait la façon normale de terminer en français par *-ain*, *-aine* ce qui était *-anus*, *-ana* en latin. C'est d'autant plus plausible que son ouvrage étant resté dans une armoire, nul n'a pour l'instant rencontré cette forme avant un article parisien du *Mercurie françois* de 1617.

Il est aussi plausible qu'il ait fait cela par jeu, car il connaissait parfaitement la forme française courante « Languedoc » : elle était dans les nombreuses pièces d'archives qu'il recopiait soigneusement et il s'en servait lui-même dans les rédactions de son cru ; pour ces dernières, pp. 133, 235, 342, 359 (4 occ.), 373, 375, 381, 412 et 496 du t. I, et 249 du t. II. Il usait aussi quelquefois de « Lenguedoc » : pp. 235 (3 occ.) et 302 du t. I, et 292 (2 occ.) du t. II ; c'est peut-être dû à la phonétique d'oc en [len], ou à l'hésitation plus générale entre *an* et *en*, comme dans *louenge*, *ambrasoyent & enluminoyent*, p. 25, etc. À cet égard, la p. 235 du tome I mérite d'être citée pour son polymorphisme tranquille :

« Or, advint que ce duc de Bourgoigne, tousjours veillant usurper de plus fort en plus fort les droicts seigneuriaux de la couronne de France, envoya au pais de Lenguedoc le prince d'Orange & autres plusieurs grans seigneurs, à main armée, pour mettre le pais en son obeissance ; & fut ce l'an M.CCCC.XIX. Et monseigneur le Daulphin, gouvernant le royaulme au lieu de son père, de ce informé, envoya légats audit pais de Lenguedoc, leur signiffiant qu'ils ne prestassent nulle obeyssance au duc de Bourgoigne, mais à luy qui en estoit naturel seigneur. Mais monseigneur le Daulphin, par la relacion des légats, ne trouva audit Lenguedoc, sous son obédience, que le pais de Vellay, Gevaldan & Viveroys, car toute la reste estoit soumise au duc de Bourgoigne. [...] »

« Après ce, le prince d'Orange, chief au pays de Lenguedoc pour ledit duc de Bourgoigne, ensemble le seigneur de Rochabaron de Forests & autres seigneurs, sentant la contradiction de la ville du Puy, Gevaldan & Viverois, proposarent y venir à force. »

Les deux « Langue Occitane » de l'ouvrage ne sont en fin de compte que deux accidents qui, restés inédits pendant plus de trois siècles, furent sans influence sur les idées et les pratiques. Il faudra attendre 1617 pour retrouver *occitan* lié à la province, et 1655 pour la variante *Langue Occitane*, elle aussi sans “descendance”.

4 – L'écrit en langue d'oc dans l'œuvre propre de Médicis

Y. Gourgaud a cru pouvoir écrire que Médicis « savait assez sa langue pour l'avoir utilisée dans son Livre de raison, et dans une graphie presque classique ».

« Livre de raison » est d'abord une erreur de qualification ; un « livre de raison », c'est en effet un « livre de comptes » (du latin *liber rationis* ou *liber rationum*), « un registre de comptabilité domestique comportant également des notations à caractère familial ou local. Tenu par le père de famille, il constituait un aide-mémoire pour l'auteur, mais il était principalement destiné à renseigner ses héritiers. » (Wikipédia) Or dans sa description minutieuse des manuscrits de Médicis et de leur transmission (t. I, pp. xxxvii-xlvi), Chassaing ne mentionne que les trois qu'il publie et aucun d'eux ne répond à cette définition. Voici d'ailleurs l'avis de Chassaing dans sa note 1 toute en nuances de la p. xxxii : « En dehors de ses deux Prologues et de sa Dédicace, Étienne Médicis évite soigneusement de se mettre en scène, et lorsque son journal prend un caractère personnel et domestique, c'est d'une façon toujours très-voilée. »

Et surtout, la langue d'oc y est très peu présente, et seulement dans les pièces d'archives que Médicis a copiées de quelque livre ou « cayer ». Il n'écrit lui-même qu'en français, et

comme tant d'autres, n'a pas attendu l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 pour le faire.

Quant à la graphie des textes recopiés, j'en parlerai plus loin au § 8.

5 – Le cas particulier du *Mystère sur Notre-Dame du Puy*

Voici ce qu'en dit un historien du pays, Césaire-Antoine Fabre dans *La Haute-Loire : précis d'histoire et bibliographie historique*, Le Puy-en-Velay : La Haute-Loire, 1925, p. 47 :

« Et la gloire poétique s'alliait en Velay à la gloire militaire. La même année 1512, Claude Doleson faisait représenter au Puy un mystère qui exaltait l'origine miraculeuse de l'église de Notre-Dame et la sainte image de la Vierge noire. La partie française de l'œuvre est pédante et souvent ennuyeuse ; mais rien n'égale en naturel le rôle de trois paysans qui parlent, dans le drame grandiose, la langue d'oc de leur pays (2).

« (2) Le mystère de Claude Doleson a été relevé par Médicis dans son *Livre de Podio*, et, par conséquent, publié, par A. Chassaing dans les *Chroniques de Médicis*, II, 369-599. Cette publication n'est qu'une sèche édition sans notes ni éclaircissements, et l'usage s'est établi de prétendre que le mystère est « fort ennuyeux ». M. Jouanne lui-même, dans sa conférence de 1913 (*Bulletin de la Société scientifique et, agricole de la Haute-Loire*, 1913, pp. 214-261), l'analyse d'une manière bien insuffisante. On n'a jamais signalé que les rôles des trois paysans sont en langue d'oc. L'œuvre ne méritait pas cette indifférence. Elle s'inspire fidèlement, de l'*histoire* d'Odin, ne manque pas de vie, comportait une mise en scène grandiose, et marque réellement une date dans l'histoire du théâtre, surtout dans notre région. Elle exprime bien l'enthousiasme et la ferveur des croyances de nos pères. Elle mérite donc que quelque érudit en donne une édition spéciale accompagnée d'une étude historique et philologique. »

Ayant parcouru rapidement ces pages, j'en ai une impression bien moins enthousiaste sur la place de la « langue d'oc » du pays.

Suivant la loi du genre, nombreux sont les personnages, de Dieu lui-même à « Le Paysan », en passant par la Ste Vierge, des anges, des saints, un prêtre, une religieuse... Leur liste est donnée p. 371, avec la précision suivante sur « LE PAYSANT. Plusieurs personnages supposés pour ouyr prescher saint George », ce qui permet à l'historien Fabre de compter trois paysans.

Mis à part le paysan, tous les personnages parlent français, mais **tous se comprennent**, le Paysan répondant du tac au tac à ce qui vient d'être dit en français ; par exemple, p. 433 — où l'on remarque le mot *hoc* pour *oui*, dans une graphie étonnamment latinisante — ; il est question de l'endroit élevé choisi par Dieu pour le sanctuaire :

LE PREMIER PAYEN
Il est un peu difficile,
Mais aultrement très-bien assiz.

LE PAYSANT
Hoc, a mais de bon païs,
L'entour le roch de Cornilhe.

Au demeurant, le français du temps et la langue d'oc locale ne sont pas tellement différents ; en voici un exemple, p. 519 :

JAQUET
Allons-y donc, & qu'on s'avance :
De mon cousté ne tiendra mye.

LE PAYSANT.
Et hieu lay vous tendrey compagnie,
Sans m'eylogniar de vous un pas.

JAQUELINE.
Quant à moy, je n'y fauldray pas,
Car avec tous vous aultres je yray.

Cela montre bien l'état de la langue d'oc du lieu ! Quant à son statut social, il n'est pas plus brillant : langue de la plus basse couche sociale, et quantitativement mise à la portion congrue. De fait, je n'ai relevé que 40 interventions du Paysan aux pp. 408-412, 415, 430, 432, 433, 435, 458, 459, 461, 463, 470, 474, 495, 497, 498, 501, 502, 504, 505, 508, 513 et 519 ; elles sont généralement brèves, 6 seulement ont 6 vers ou plus, dont une, 12, soit 142 vers, à peine 2,25 % d'un total de près d'environ 6300 vers.

6 – Le regard de Médicis sur les langues

Il est une chose qui frappe tout lecteur attentif de l'œuvre : Médicis écrit à la suite des passages en latin, en français et en « langue d'oc » sans jamais faire la moindre remarque sur ces changements de langue, ni offrir la moindre traduction. Par exemple, p. 89 du t. I, où l'on trouve le premier passage en oc :

« J'ay trouvé en aucuns livres & cayers vieulx ces memoyres que s'ensuivent ainsi succinctement mises :

« L'an M.CC.LIII. moric l'avesque B. del Peu lo mars entre los dos caremantrans, & en aquel an fot elegit en evesque dom Peire de Ventadour & el segond an resignet.

« Anno Domini M.CC.LIIII. fuit electus dominus Armandus de Podompniaco & consecratus ab Archiepiscopo Vianensi in ecclesia Anicii.

« Estoit abbé de Saint Pierre la Tour par avant. »

Et au seul passage où il parle des langues utilisées, au tout début de son Prologue (t. I, p. 1), il ne mentionne même pas la « langue d'oc » :

« j'ay entrepris, en mon lourt patoys, traiter les histoires, croniques & aultres telles choses concernans ledit lieu, lesquelles ay cueilhies dedans plusieurs beaulx & exquis livres, papiers, cayers, tant en latin que en françoys, [...] »

J'en tire les conclusions suivantes :

– Médicis s'adressait aux gens instruits de son temps, les seuls qui savaient lire, et tous comprenaient sans problème les trois idiomes, ce qu'Auguste Brun avait constaté dans sa thèse de 1923, comme on peut le voir en Annexe II ; et dans le *Mystère* où point n'était besoin de savoir lire, il n'y avait apparemment aucune barrière entre français et langue d'oc locale : l'« intercompréhension » chère aux apôtres de l'unité des langues d'oc fonctionnait alors à fond dans le domaine roman, en un temps où ni l'imprimerie ni aucune académie n'avaient encore durci les définitions de ces idiomes ;

– et pour Médicis, le mot « françoys » couvrait tous les idiomes romans de France, ceux de la capitale étant considérés comme le type, et tous les autres des variétés, plus ou moins relevées selon la condition sociale de leurs locuteurs. Son « lourt patois » personnel en était une, qu'il qualifiait de « lourde » par modestie d'auteur, mais il n'en pensait pas moins, faute de quoi il aurait écrit en latin, ce dont il était assurément capable.

Baignant dans notre temps qui exalte les « langues régionales » et les oppose même au français, mes lecteurs vont penser que je déraile complètement en écrivant cela. Pourtant, j'attends que l'on m'explique autrement les faits rapportés sur les pratiques de Médicis et de Doleson, auteur du *Mystère*. Et surtout, c'est aussi le point de vue exposé peu après, en 1579, par l'immense érudit que fut Henri II Estienne : « nous pouvons [...] estendre nos dialectes aussi loing que s'estend ce qu'on appelle la France ». Texte complet en Annexe III.

Et notre grand Michel de Montaigne en était-il bien loin quand il écrivait dans ses *Essais* (l. I, c. XXXVI) : « Au rebours, c'est aux paroles à servir et à suivre, et que le Gascon y arrive, si le Français n'y peut aller ! » ? et un peu plus loin, « ...au langage, la recherche des frases nouvelles et de mots peu cogneuz vient d'une ambition puerile et pedantesque. Peusse-je ne me servir que de ceux qui servent aux haies à Paris. »

Et pour preuve que Médicis ne vivait pas un conflit de langues entre nord et midi, voici comment il termine, p. 358 du t. I, le chapitre de 21 p. sur l'*Entrée du Roi François I^{er} et des Enfants de France au Puy* le 18 juillet 1533 :

« Estoient Consuls :

- « Noble Jacques Pome, baron de Montréal ;
- « Sire Jacques Parent , marchand ;
- « Maistre Gabriel Pradier, notaire ;
- « Sire Bartholomy Aymar, marchand ;
- « Sire Jehan Verdier, marchand ;
- « Et sire André Genestet, hostelier.

« FINIS.

« *Vive la France et les François !*

« *Et sans souffrance, vive François !* »

De plus, au contraire du *Mystère* de Doleson qui était inédit, l'insertion juste avant, au tome II, de la *La louenge de France* de Jacques Signot déjà publiée en 1555 n'avait d'autre raison que d'afficher les sentiments de Médicis sur la France. C'est aux antipodes de Mistral qui écrivait en 1867, dans la Note 2 du chant I^{er} de Calendau, p. 44 : « Bien que la croisade commandée par Simon de Montfort ne fût dirigée ostensiblement que contre les hérétiques du Midi et plus tard contre le Comte de Toulouse, les villes libres de Provence comprirent admirablement que sous le prétexte religieux se cachait un antagonisme de race ;... »

7 – Le regard de son éditeur Chassaing sur les langues

De même, on chercherait en vain chez A. Chassaing un écho du conflit de langues si souvent mis en avant par Mistral et ses disciples, occitanistes compris. En de nombreux passages, de sa Notice de 1874 ou des notes de bas de page, Chassaing n'a que « patois » ou « langue vulgaire » à opposer au français à l'époque moderne. Par exemple, dans le tome I :

p. II « Le véritable nom de sa famille était Mège en français, Medge, Metge en langue vulgaire ou patois, et Medici en latin (de *medicis*, médecin). »

p. XIX, note 1 « A l'avènement d'Henri II, les habitants de la rue de la Saunerie, ou, comme on les appelait en langue vulgaire, les *Saleiroux*,... ».

On retrouve « patois des habitants du Puy » à la p. 295 et « langue vulgaire » aux pp. IX, note 2, et XXVIII.

Mais en plus “distingué”, Chassaing nomme la langue d'oc médiévale « langue romane » (t. I, p. IV, note 1, t. II, p. 12, note 1), et surtout « roman provençal » selon la terminologie adoptée par les romanistes du XIX^e s., mais seulement dans le t. II : p. 127, note 1, où il l'oppose à « langue d'oïl » ; p. 260, note 2 ; p. 268, note 1, et p. 321, note 2 ; et logiquement, il mentionne aussi le « roman français », p. 252, dans la suite de la note 5 de la p. 251.

Il fait aussi appel par deux fois à la “méridionalité” : p. 18, dans la suite d'une note commencée en p. 16 du t. I, il dit de l'auteur Pierre Odin : « Odin était natif de Dijon : aussi, le dialecte [français] dans lequel il a écrit est-il exempt des idiotismes méridionaux de la langue parlée au Puy. » ; et p. 297, il explique en note : « *Jamilhon*, diminutif de *James*, *Jacme*, forme méridionale du nom *Jacques*, *Jacobus*. »

Tel est donc au XIX^e s., 20 ans après la fondation du Félibrige, le point de vue serein d'un homme du Midi qui compte dans l'élite intellectuelle, loin des exaltations félibréennes.

Il en est a fortiori de même du Normand Théophile-Alphonse Desdevises du Dezert, professeur de la Faculté des lettres de Clermont, dans son rapport de la commission qui attribua à Chassaing le prix d'histoire : p. LI, « Étienne Mège, [...], a traduit son nom en celui de *Médicis*, qui a en latin la même signification que Mège en patois. » ; p. LIV, c'est encore « le patois du Velay » qu'il nomme parmi les disciplines que Chassaing a mises à contribution dans son « œuvre » ; mais venant d'un homme d'oïl et historien, son jugement sur Médicis n'en est que plus appréciable (*ib.*) : « parmi les auteurs de chroniques et journaux de la langue d'oïl, il y a peu d'hommes supérieurs à cet homme du Midi. » ; curieusement, Chassaing n'a usé lui-même ni de « langue d'oïl », ni de langue d'oc »...

8 – La graphie des textes d’oc chez Médicis

Il y a un anachronisme certain à se poser des questions de graphie sur des textes d’une époque où l’on écrivait phonétiquement des langues non codifiées en usant comme on pouvait des lettres du latin, qui, lui, était régi depuis des siècles par des *Grammaticae*.

Mais on sait que pour les occitanistes, la référence majeure est la « graphie des Troubadours », qui n’ont pourtant rien écrit, et dont les œuvres ne nous sont parvenues que dans des *Chansonniers* écrits beaucoup plus tard par des professionnels, étrangers le plus souvent. Et le second article de leur credo est que l’influence du français est à l’origine de toutes les « dégradations » ultérieures de la graphie, l’idée ne leur venant jamais de les imputer, au moins en partie, à l’évolution des langues tout au long des siècles, et notamment aux changements phonétiques.

Je signale donc, un peu au hasard, des “grosses fautes” qu’un maître occitaniste ne manquerait pas de sanctionner dans la dictée d’un élève ; c’est dans le tome II, et il s’agit de règlements officiels copiés par Médicis :

p. 62, la fin d’un tarif du pain selon le prix de la farine et son poids : le pain est toujours écrit *pa*, la livre, *lioura*, l’article pluriel est *lous*, le possessif *lour*, la conjonction *ou*, le *jour*... Mais on lit *tochant* qui n’est pas encore passé à *touchant*. Quant à la finale étymologique posttonique en *-a*, elle doit être en transition phonétique car elle est notée :

– tantôt par *-a* : *liouras, cartoneiras, trenta, poniadeira, balla, garda, forneira, pastoresas, deforas, coma, sia, doas* ;

– tantôt par *-e* : *mesure, molee, quarante, comme, grande, une cartoneire* (2 occ.), *Justice, ville* (4 occ.), *onces* (2 occ.).

p. 281, l’ordre des porteurs de torches des Métiers dans la procession de la Fête-Dieu : une fois *torches*, une autre *torchas*, et 22 fois *torche* ; l’article contracté singulier est *del*, le pluriel *des* (15 occ.), sauf un *dous* ; et on lit encore *Diou, Joux* (jeudi) *Court* (2 occ.), *commune, Nostre Dame, Sainte Katherine, Massos* (maçons), *Mouniers et Labouradour*.

9 – Conclusion

En p. 8 de son catalogue d’occurrences, Mme Ubaud place une note 31 qui met en évidence le dialogue de sourds que je signalais en Avant-propos. Elle y cite d’abord « un texte du Cercle Terre d’Auvergne qui “casse de l’occitan” ». Le voici : « Occitan Occitanie, Deux mots artificiels, créés par la chancellerie des Rois de France au lendemain de la soumission du Comté de Toulouse (XIII^{ème} siècle) dans des documents en langue latine. Ils désignaient uniquement les territoires toulousains annexés à la suite de la Croisade des Albigeois et ce qui se rapportait à eux. Ils ont été repris à la fin du XVIII^e siècle et depuis par des intellectuels languedociens dont le point fort n’était pas le lien avec la population. [...] » Et Mme Ubaud d’ironiser, faisant allusion à son recueil : « Très drôle, non, ce déni de réalité ? 39 pages (pour le moment) d’usage continu, ... ». Mais ce que veulent dire les Auvergnats, c’est qu’on n’a pas d’attestations de ces mots dans une langue d’oc ou en français employés par des locuteurs d’oc pour désigner clairement leur langue, comme j’en cite pour le gascon en 1313, le béarnais en 1533 etc. Mais Mme Ubaud ne veut pas le voir, car elle est bien incapable d’en montrer pour « occitan » et « Occitanie ». Et l’étude serrée des *Chroniques* de Médicis ne dément pas les vues de nos amis Auvergnats...

Je tiens cependant à dire pour finir que je n’ai pas fait cette étude de près de 70 heures de travail de retraité pour être désagréable aux « actifs », aujourd’hui Mme Ubaud, en 1996 Yves Gourgaud. Mon souci est la recherche du VRAI, qui seul peut permettre des actions qui ne soient pas obligatoirement vouées à l’échec ; et aussi le respect de tous ceux qui aiment les langues reçues de nos pères, dans leur réalité de jadis, en un monde où les classes supérieures possédaient seules le français, et souvent le latin. L’École de la République a généralisé le français, sachons lui dire MERCI !

ANNEXE I

Comte Henri de Boulainvilliers

Etat de la France... Extrait des memoires dressés par les intendans du royaume

Londres : Wood & Palmer, t. II, 1727, pp. 555-556.

« ...lors que la guerre des Albigeois commença en 1203, ou 1208, les Rois ne possédoient rien dans cette Province & [...] tout le Domaine du tems de Pépin & de Charlemagne étoit éclipsé au moyen de la propriété accordée aux Seigneurs particuliers ; le premier titre qui revestit nos Rois d'une possession effective, fut la cession d'Amaury de Montfort, fils de Simon, de l'an 1223, laquelle les rendit propriétaires de l'Albigeois & des Vicomtez de Beziers, Agde & Carcassonne ; le second est le traité de Paris de l'an 1228, lequel outre la disposition du Comté de Toulouse, contient la Cession de tout ce que le Comte possédoit endéça du Rhosne ; le troisième, est le traité de l'an 1247, par lequel le Roi S. Louis acquit de Trincaville ses droits sur les mêmes Vicomtez de Beziers & de Carcassonne, & dans les autres biens qu'il avoit possédez : sur quoi il est à propos de remarquer qu'il avoit succédé à Bernard [566] Atto, qui avoit possédé les Comtez de Nimes, Substantion, & de Melgueil ; le quatrième, est le traité de l'an 1258, par lequel Jaques Roi d'Arragon & de Majorque, céda au même S. Louis, ses droits sur la Comté de Carcassonne & le Pays de Razez. La Comté de Castres & les Baronnie de Lesignan & de Merveys ont été unies à la Couronne par confiscation sur Jaques d'Armagnac, Duc de Nemours, de l'an 1477. Il est vrai que Louis XI. en fit don la même année à Bon-fils de Juges ; mais ses héritiers en furent évincez au profit du Roi par arrest du Parlement de Paris du 11 Juin 1519. Le Comté de Lauragais, que Louis XI. réunit par la même confiscation, fut aussi par lui cédé la même année 1477, au Comte d'Auvergne en échange de celui de Boulogne ; Magdelaine de la Tour sa fille, mere de la Reine Catherine Medicis, le transmit aux derniers Rois de la Maison de Valois, ses petits Enfans ; il fut ajugé à la Reine Marguerite leur soeur par arrest du Parlement de Toulouse du 8 Aoust 1607, & par elle donné au Roi Louis XIII, lors Dauphin en 1606. La Vicomté de Narbonne a été réunie à la Couronne par l'échange faite le 19. Novembre 1507, avec la Duché de Nemours entre le Roi Louis XII, & Gaston de Foix son neveu ; la Seigneurie de Montpellier a été acquise du Roi de Majorque en 1349, par le Roi Philippe de Valois, pour le prix de six vingt mille Ecus, elle fut depuis cedée au Roi de Navarre, Charles le mauvais, & sur lui confisquée dans la faite [suite ?] ; quand à la partie de cette Seigneurie qui appartenoit à l'Evêque, le Roi Philippe le Bel en avoit traité dès l'an 1292. Pour les terres d'Anduse, Sauve, Alais & Sommieres, elles avoient été acquises par S. Louis, des Seigneurs du nom de Bermont, qui en étoient les possesseurs ; le Gevaudan & le Velay avoient appartenu aux Comtes de Toulouse ; cependant les Rois ne se sont pas prévalus du droit qu'ils auroient pû prétendre par cet endroit & ils ont accepté des actes de partage, savoir, avec l'Evêque de Mendes pour le Gevaudan en 1264, avec l'Evêque du Puy pour le Velay en 1305, avec l'Evêque d'Alby en 1328, avec le Chapitre de Viviers pour la Ville du Pont S. Esprit en 1301. pour Villeneuve de Berry avec l'Abbé de Bassan en 1317, pour la Seigneurie de Verseuil, avec l'Evêque de Toulouse en 1279. & autres de même nature.

ANNEXE II

Auguste Brun

Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi,
1923, pp. 188-193

Le Velay

Le Velay, pointe extrême du Languedoc vers le Nord, rattaché au point de vue politique comme au point de vue dialectal [189] à ce domaine, mais confinant à l'Auvergne, au Forez, au Lyonnais, tributaire de la Loire, doit à ces circonstances spéciales, à ce voisinage, sa francisation prématurée, comme il est arrivé en Haute-Auvergne.

Le français s'introduit de bonne heure par la grande maison des Polignac. Ceux-ci se francisent dès le XIV^e siècle. En 1308 et en 1351, ils adressent des hommages à l'évêque de Mende en roman. Mais un inventaire de leurs titres signale, en 1382, « les despances menues fournies par monsieur le Visconte de P... escripte ladictte despance en langue vulgaire et beaucoup plus lourd que celluy qu'on parle à présent, comme si en ce temps le seigneur visconte de Polignac ne scavoit parler françoys » (1). Malgré l'équivoque du terme « langue vulgaire », le contexte laisse entendre que ce relevé est écrit en français, qui sait ? en jargon métis. Peu après, les secrétaires du comte se mettent à employer le français ; on trouve, en 1392, « ung extrait des sommes qu'estoient deus par le pays de Vellay en l'an 1392, escript moytié en langue françoize, moytié en langue vulgaire (2) », ce qui signifie sans doute, en deux expéditions, l'une pour la chancellerie comtale, l'autre pour les sujets et vassaux. Des actes postérieurs prouvent que désormais le français est d'usage courant chez les Polignac : contrat de mariage, dressé à Riom (1419), mandement d'Armand X (1421), serments, quittances, etc. (3). L'idiome local est réservé aux communications concernant les vassaux, par exemple, en 1472, pour la baronnie de Randon (4).

La noblesse du pays suit leur exemple et, dès le XV^e siècle apprend plus ou moins le français. En 1390, le seigneur de Chalençon reçoit de Paris une lettre du dauphin d'Auvergne en français et lui répond dans la même langue : il s'agit d'un [190] héritage qui fait l'objet d'un acte en langue d'oc ; ces textes furent lus par le notaire en présence du fils du seigneur et de témoins (1). Ainsi le seigneur, et peut-être quelques autres assistants, savaient le français, bien que, pour eux, le parler local fut d'usage ordinaire. Témoignage isolé, qui confirme ce qu'on soupçonne de par ailleurs, sur la conversion des familles nobles, dès cette époque, à la culture française.

C'est au Puy qu'il faut se placer, pour y surprendre les vestiges de la lutte entre le français et le roman. Un des premiers textes est une protestation des sauniers de la ville contre l'établissement de la gabelle au mépris de leurs privilèges (2) (1341). Elle est en français sen-

¹ JACOTIN, *Preuves de la Maison de Polignac*, t. II, p. 86.

² *Ibid.*, p. 99. Extrait d'un inventaire analytique des archives des États, établi par Vidal Dolézon, fin XVI^e siècle.

³ *Preuves de la Maison de P.*, t. II, p. 226, 258, 288-320 ; au t. IV, n° 711, p. 218, attestation de R. A. VII de Polignac portant qu'il a reçu hommage de Marot du Crozet, en français.

⁴ *Preuves*, t. IV, n. 725, p. 316, 23 sep. 1472. Appel interjeté au parlement de Toulouse par les vassaux de la baronnie de Randon, de la main mise de Guillaume Armand XIII, vicomte de Polignac, par défaut de dénombrement (en latin). La criée débute ainsi : « Fay vos hieu assabre de par lo magnifico et puissant senhor, mosenhor lo vicomte de Polinhac..., etc... »

¹ Commun. de M. Fabre. La condition sociale des témoins n'est pas indiquée. Aucune mention de lecture ou traduction des pièces en langue d'oc.

² *Preuves de la Maison de Polignac*, t. I, n. 217, p. 441.

siblement dialectalisé, et le choix de la langue semble dicté par les circonstances. Le parler local, dans la capitale du pays, persiste dans l'écriture jusqu'au XVI^e siècle (3) : il est employé dans les compoix (1408, 1456), dans plusieurs actes municipaux (1418, 1428, 1476) (4), dans une leyde du sel, dans une ordonnance sur la garde des portes (1476), dans un acte de la cour commune sur le poids du pain (1496). Le livre de la dépense ordinaire de la Maison de Notre-Dame du Puy (1512), est en roman parsemé de locutions françaises ; une lettre de Pepleix d'Albi (5) à son compère chanoine du Puy (1508), est aussi en roman contaminé : preuve nouvelle qu'à cette date récente, il y a encore entre languedociens une langue commune qui n'est ni le latin, ni le français.

Toutefois, le français a déjà pénétré : sans parler de Guillaume Tardif (6), Guillelmus Tardivi de Anicio, qui résida surtout à Paris, comme étudiant (1456), plus tard comme humaniste, il y eut des écrivains originaires du Puy qui publient des ouvrages en français ; à la fin du XV^e siècle, Pierre Odin, qui reçut Charles de France, frère de Louis XI, dans la Bibliothèque de la cathédrale (1470), est l'auteur d'un opuscule : « La fondation [191] de la sainte Église et singulier oratoire de Notre-Dame du Puy, translaté de latin en françoys (1). » Un Mathurin du Roys, au début du XVI^e siècle, publie de même : « La fondation et érection de la sainte, dévote et miraculeuse église de Notre-Dame du Puy (2) » ; ils sont tous deux chanoines. Si l'on ignore en quelle langue les Mystères de la Passion furent joués en 1475 et en 1512, un mystère de Notre-Dame dont l'auteur, Dolézon (1518), est du Velay, est représenté en français : si cette langue est adoptée déjà dans les ouvrages littéraires et dramatiques, c'est qu'elle est familière à la pluralité des lecteurs et des auditeurs. En 1533, au passage de François I^{er}, on ne fut pas embarrassé pour le haranguer en français (3) ; mais il est impossible ici d'évaluer les progrès de la langue nouvelle, parce que le latin se maintient aussi vivace que jadis, dans les études de notaires, et autres officines.

En 1540, les gens qui écrivent renoncent au latin sans hésitation, pour adopter le français. Medicis, bourgeois de la ville écrit alors sa fameuse *Chronique* (1556) (4) ; le livre de raison des Pradier du Puy, commencé en 1546 (5), est en français. Le roman continue à se parler, puisque Medicis raconte qu'en 1540, on fit une cérémonie pour excommunier les chenilles, et que les enfants criaient après elles une formule en patois. Lui-même, aurait conservé le vieux parler pour un livre de raison (6). Mais déjà, au début du siècle, la bourgeoisie et les classes lettrées l'avaient abandonné comme langue littéraire et comme langue écrite.

Une enquête dans la campagne vellave corrobore ces indications ; le roman apparaît en quelques textes : 1410, états de [192] rentes avec hommages au seigneur de Montlaur (1) ; 1481, livre du commun de pays levé par le chapitre de Notre-Dame du Puy, pour le baillage

³ *Bull. hist. et phil. du Comité...*, 1912 ; ROUCHON, *Documents linguistiques de la Haute-Loire*, p. 433 et sq. De plus, renseignements divers fournis par M. C. Fabre.

⁴ *Chronique* de MÉDICIS, I, p. 144, 260, 270.

⁵ *Ann. du Midi*, 1916, p. 367 : publication de M. C. Fabre.

⁶ *Ibid.*, 1922, p. 266-8. Ce Tardif fut sans doute un exemple, mais son influence sur les milieux vellaves dut être médiocre.

¹ *Bull. hist. et phil.*, 1908, p. 35. U. ROUCHON, *Musique et Librairie au Puy* ; STEIN, *Charles de France*, p. 324.

² Edité à Lyon, 1523.

³ Ces indications m'ont été fournies par M. C. Fabre ; ce dernier ajoute qu'avant 1510, les pièces d'archives en français sont l'exception : il n'en a pas trouvé chez les notaires avant 1517.

⁴ Editée par CHASSAING, *Chronique de Medicis*, éditée en 1872 [1869 et 1874]. Medicis ou Estève Mège rédige vers 1556 [??], il meurt en 1575 [1565].

⁵ *Annales de la Soc. d'agric. du Puy*, 1909, p. 128 sqq. *Le Livre de raison des Pradier*.

⁶ L'original a disparu des archives de l'hôpital. Il en existe une copie faite par M. Boudon. (Renseignement communiqué par M. Fabre).

¹ *Bull. phil. du Comité* (1913), p. 319.

de Rocasserie ; 1481, terrier de Mons pour les chanoines de Saint-Agrève. Une liève des censives des tenanciers de l'évêché du Puy pour Espaly, le Puy, Chapeuil, Cayre, Fix, Mezères, Monistrol, et autres lieux, prouve que le roman est encore dans le pays l'instrument des transactions (2).

Le français apparaît, en 1489, dans une inscription de la chapelle de Boisset (3). De plus, en 1506, à Vais (4) (près Le Puy) une confrérie emploie le français mêlé de patois dans une composition dramatique, sorte de revue dont les personnages représentent les grands dignitaires de la cour ; il est surprenant que les choses de France intéressent si fort les villageois et qu'ils se soient divertis à un pareil sujet. Enfin le terrier de Bordes porte une mention curieuse : *castrum de Vergiliaco*, gallice *de Versilhac* (1515) (5). A une époque où, pour les autres régions de Languedoc, la désignation des lieux dits est toujours précédée de la formule *vulgariter nuncupatum*, ici, dans une bourgade du canton d'Yssingaux, elle est faite en français.

De ces indications un peu maigres (6), se dégage un seul fait certain : c'est que les Polignac ont été conquis au français dès la fin du XIV^e siècle. Affirmer que l'usage unique du roman a persisté au Puy et dans le pays jusqu'à l'aube du XVI^e, serait une témérité ; c'est pourtant une conjecture probable, qui repose sur une vingtaine de pièces, où le vulgaire émerge d'une masse compacte de papiers latins. La langue savante a pu nous voiler les premiers progrès du français, et l'ampleur de ces progrès. Puis la contamination du parler local vers 1500, la disparition totale de documents vulgaires après 1520, la [193] composition d'œuvres littéraires en français, aux mêmes temps, sont des indices sérieux du changement qui s'est opéré (il est vrai, pour le Mystère de 1518, rien n'assure qu'il ait été joué au Puy (1). En tout cas, l'évolution est accomplie en 1540 et aucun obstacle n'arrête l'exécution de l'ordonnance qui marque ici l'effondrement du latin, appliquée qu'elle fut en toute rigueur, comme on voit aux notaires et aux terriers (2).

La transformation linguistique est, à peu de chose près, contemporaine en Velay et en Haute-Auvergne, et pour des raisons pareilles, parmi lesquelles le voisinage et le contact des provinces centrales est à considérer au premier plan. Détaché en flèche vers le Nord, aisément pénétrable par la Loire et l'Allier, le Velay se trouve moins défendu que le Languedoc, et offre plus de prise que lui à la propagation du français.

² Documents signalés in *Inv. som. Arch. dép. de la Haute-Loire*, série G.

³ *Bull. Soc. agric. du Puy* (1899-1900). « L'an 1489, fist faire ceste chapelle le curé Jehan Bayle. » p. 9-10.

⁴ *Rev. des Soc. savantes* (1875), p. 557; *Revue des L. romanes*, 1880, p. 304.

⁵ *Dict. topogr. de la H.-Loire*, CHASSAING et JACOTIN, art. Versilhac.

⁶ Cf. P. MEYER, *Bull. phil. du Comité* (1912, p. 430). « Je ne crois pas qu'on en puisse trouver d'autres. A la différence des provinces plus méridionales, le Languedoc, la Gascogne, par exemple, le latin semble s'être conservé en Velay, pour l'usage écrit, jusqu'aux progrès du français... »

¹ Pourtant l'auteur écrit pour des compatriotes : allusions aux choses locales, noms de pays voisins, trois rôles de paysan en langue d'oc supposent un auditoire familier avec les particularités de la région.

² Terriers latins de Piassac (1447), de Vissac (1465), de Tailhac (1486), de Thoras (1499), de Coubladour (1508), des Bordes (1515) ; terriers français de Vissac (1537), de Saint-Pal (1540), d'Agrain (1545), de Villard (1550), de Chavanhac (1555), du Doyenné de Brioude (1553), de Mercœur (1555), de Montregard (1555), de Saint-Didier (1567), de Chalençaon (1569), etc. La forme des lieux dits se maintient romane jusque vers 1560-70 ; elle est, par la suite, francisée le plus souvent.

ANNEXE III

Henri Estienne (1528-1598)

Proiect du livre intitulé De la precellence du langage François

Paris : Patisson, 1579, pp. 132-137.

MAIS i'ay bonne esperance que quand i'auray monstré encore deux autres sortes de richesse de nostre langage, le lecteur, qui les aura bien considerées, jugera qu'il n'est aucunement en danger de tomber en ceste necessité de forger des mots nouveaux, sinon que quelque nouvelle chose se presentast.

A fin donc de venir à l'une de ces deux sortes de richesse, dont ie n'ay point encore fait mention, ie di que tout ainsi qu'un homme fort riche n'ha pas seulement une belle maison & bien meublee en la ville, mais en ha aussi es [133] champs, en diuers endroits, desquelles il fait cas, encore que le bastiment en soit moindre & moins exquis, & qu'elles ne soyent si bien meublées, pour s'y aller esbatre quand bon luy semble de changer d'air : ainsi nostre langage ha son principal siege au lieu principal de son pays ; mais en quelques endroits d'iceluy il en ha d'autres qu'on peut appeler ses dialectes.

Et comme ceci luy est commun avec la langue Greque, aussi en reçoit-il une mesme commodité. Car ainsi que les poetes Grecs s'aidoyent au besoin de mots peculiers à certains pays de la Grece, ainsi nos poetes François peuvent faire leur prouffit de plusieurs vocables qui toutesfois ne s'ot en usage qu'en certains endroits de la France. Et ceux mesmement qui escriuent en prose, peuuent quelquesfois prendre ceste liberté. Je sçay bien que les poetes grecs passoyent plus avant en l'vsage des dialectes, en ce que non seulement ils prenoyēt des mots qui estoient peculiers à iceux, mais aussi à quelques-uns des leurs dōnoyēt la terminaison qui estoit peculiere à ces dialectes ; mais nous avons voulu nous contenter de ceste autre cōmodité que i'ay dicte.

Que si les Italiens se vouloyent vanter de receuoir une pareille cōmodité de leurs dialectes, ie leur respondrois que ceux des François ont par raison beaucoup plus grāde non [134] seulement estendue, mais aussi autorité, que les leurs ne peuuent auoir. Car nous sçauons qu'encore que tout ce qui n'est pas langage Toscan (lequel seul est tenu pour le bon & naïf) ne soit pas Bergamasque, toutesfois y en a bien peu qu'on vueille mesler avec ce Toscan : & y-a mainte sorte d'autre langage que le Bergamasque, qu'on n'y voudroit mesler non plus que du fer avec de l'or.

A propos dequoy il me souuient que Bernardino Tomitano, en son quatrieme liure de la lāgue Toscane, parlāt des paroles qu'il faut tenir pour barbares, dit, *Barbare intendo quelle che sono d'una lingua vile, quali le nostre corrote & guaste : che i Toscani chiamano Lōbarde, o vero di parlar oltramontano*¹. Mais encore qu'ici il expose ainsi son *barbare*, si est-ce qu'ailleurs, apres auoir proposé quelques mots dōt vsent *alcuni diligenti & accurati intelletti*² (comme aussi on les oit dire à aucuns natifs des bōnes villes, & qui ont le bruit d'auoir le meilleur langage apres le Toscan), il dit que plusieurs au contraire se gardēt bien d'en vser, comme si c'estoyent des paroles pestilētieuses ou propres à invoquer le diable. Voyci ces propres mots : *All'incontro molti guardarsene, come fossero voci pestilētiōse, ò nomi da chiamar il dimonio*.

Mais quant au langage de nostre France, il en va bien autrement, car nous donnons tellemēt le premier lieu au langage de Paris, [135] que nous confessons que celuy des villes prochaines, qui s'ot aussi comme du cœur de la Frāce, ne s'en esloigne guere. Et pource

¹ J'appelle barbares celles qui appartiennent à un langage avili, comme sont parmi nous les expressions corrompues et dégradées, que les Toscans appellent Lombardes ; ou bien encore celles qui appartiennent aux ultramontains.

² Quelques personnes d'un esprit exact et soigneuses dans leur langage.

qu'Orleans voudroit bien avoir le secōd lieu, Tours aussi, pareillement Vandosmes, & qu'il est demãdē aussi par Bourges, & Chartres d'autre costē y prêtēd, & quelques autres villes des plus prochaines de Paris : à fin que les vnes ne portent point d'enuie aux autres, nous laissons ceste question indecise : & mesme pour biē de paix, ne nous formalisons pas beaucoup contre les Guespins [habitants et surtout natifs d'Orléans], quand il leur eschape de dire qu'ils parlent aussi bon Frãçois que nous qui sommes Parisiēs. Or ie presuppose, quand ie parle ou de nostre langage Parisien, ou de ceux que i'appelle les dialectes, qu'on entende qu'il faut premiere-ment oster toutes les corruptiōs & deprauctions que luy fait le menu peuple : outre-plus, que si un mot duquel nous voulons nous aider, ha une terminaison qui ne sente pas sa pureté Françoise, nous le vestions de celle mesme dont nos mots sont vestus.

Cela se faisant, nous pouvons bien passer encore plus outre, & estendre nos dialectes aussi loing que s'estend ce qu'on appelle la France : laquelle en quelques ordonnances du roy est diuisee en Lãgue d'ouy & Langue d'oc. Toutesfois il est certain qu'on ne prononce pas en tous lieux ne *ouy*, ne *oc* ou *auc*. Et pour dire la verité, il y-a un peu de difficulté [136] à bien escrire ce mot, selon qu'il est prononcē en divers lieux. Ce sera donc à ceux qui ont la memoire fresche des diuerses prononciations, de iuger si ces differences sont telles qu'un nommé Carolus Bouillus les a escrites ³ (lequel toutesfois seroit à excuser si depuis on auoit vsē de quelque changemēt), en la sorte que s'ensuit, sinon quāt au dernier :

<i>Latini</i> ,	Les Latins,	I T A.
<i>Flandri</i> ,	Les Flamens,	I A.
<i>Heluetij</i> ,	Les Suisses,	I O T H.
<i>Lotharingi</i> ,	Les Lorrains,	A Y.
<i>Burgundi</i> ,	Les Bourguignons,	O Y.
<i>Auxitani</i> ,	Ceux de Languedoc,	A V C. & O C.
<i>Parisij</i> ,	Les Parisiens,	O V Y.
<i>Pictones</i> ,	Les Poiteuins,	O V A V.
<i>Ambiani</i> ,	Ceux d'Amiens,	O V E.
<i>Lauduni</i> ,	Ceux de Laon,	A V Y.
<i>Hannones</i> ,	Les Hannyoyers,	A V.
<i>Vascones</i> ,	Les Gascons,	O. ou O B E.

Voyci (dy-ie) les differēces, comme cestuy-la les a remarquees : sinon qu'il met les noms des peuples en latin seulement : (où il faut noter que sous le nō de quelques-uns, comme des Parisiens, on doit entendre aussi leurs voisins), & qu'il a autrement escrit le dernier. Or sçay-ie bien que touchant quelques-unes on ne sera pas du tout d'accord avec luy : [137] mais il faut considerer qu'il-y-a difficulté à bien représenter en l'écriture ces diversitez de prononciation. D'auantage, si depuis son temps aucuns de ces peuples l'auroyent changee, il deuroit estre excusē, comme i'ay dict. Quoy qu'il en soit, ie n'y ay rien changē, sinō qu'au dernier, comme i'ay adverti : car il met *Aia* : & toutesfois leur *Ia* (plustost qu'*Aia*) signifie autre chose. Quant au mot des Poitevins, i'estime qu'il n'auoit pas escrit *Ouan*, ains que ce soit une faute de l'impression.

³ Il s'agit de Charles Boville ou De Bovelles, qui fut chanoine de Noyon, dans son ouvrage *de Differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate*, 1533, p. 17. Pour bien comprendre Estienne, voici ce qu'on lit chez Boville :

Latini	Ita.	Burgundi	Oy.	Ambiani	Oue.	Hispani	Si.
Flandri	Ia.	Auxitani	Auc. oc.	Lauduni	Auy.	Vascones	Aia.
Heluetij	Ioth.	Parrhisij	Ouy.	Hannones	Au.		
Lothoringi	Ay.	Pictones	Ouan.		[du Hainaut]		